

Le 9 novembre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grand Emprunt national : l'opportunité d'accélérer la mise en accessibilité de la France

A la veille du colloque parlementaire sur l'Emprunt national, l'Association des Paralysés de France (APF) tient à rappeler, que si l'emprunt doit prendre en compte tous les enjeux sociétaux et économiques actuels, la mise en accessibilité du cadre bâti et des transports publics en fait partie. En effet, la loi handicap du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des transports en commun d'ici 2015. A mi-parcours de cette échéance, il est désormais primordial d'accorder plus de moyens pour atteindre cet objectif : l'opportunité que présente le Grand Emprunt est une occasion historique.

Pour l'APF, l'accessibilité constitue un champ d'action « éligible » au Grand Emprunt. En effet, étant un investissement des plus utiles à long terme et participant au plan de relance économique (principalement dans le secteur du BTP), l'accessibilité est un champ d'action pleinement porteur de croissance et d'emploi, comme le souhaite le gouvernement pour le Grand Emprunt.

De plus, l'APF est préoccupée par les réels moyens dévolus à cet objectif d'accessibilité prévu pour 2015. Les financements manquent aux collectivités territoriales et aux acteurs privés pour qui ces travaux représentant un budget important. Pour répondre à cet enjeu, il faut une politique d'investissement ambitieuse de l'Etat. Dans ce contexte, le Grand Emprunt présente une occasion historique pour l'Etat de se saisir de ce problème et d'affecter les moyens nécessaires à l'objectif d'accessibilité pour tous prévu pour 2015.

L'inaccessibilité reste toujours la première cause de discrimination vécue par les personnes en situation de handicap.

Et, faut-il le rappeler, l'accessibilité s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement durable, accessibilité et écologie constituant les deux piliers de l'aménagement durable.

Contact Délégation APF de Loire-Atlantique:
Typhène JEANNE-ROSE, chargée de communication
Tél : 02.51.80.68.00
dd.44@apf.asso.fr